



### **Une déclinaison estivale pour 2023**

**Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre**

### **Un programme de diffusion artistique à des fins d'éducation artistique et culturelle**

Dans le cadre de l'été culturel, la DRAC Hauts-de-France accompagne avec le programme *Plaines d'été* des artistes, des équipes artistiques, et des collectifs relevant de tous les domaines d'expression, souhaitant investir la période estivale de propositions d'impromptus artistiques à des fins d'éducation artistique et culturelle diffusés à travers les territoires. Ces courtes formes artistiques, se voulant techniquement légères, permettent d'aller directement (parfois à des moments très inhabituels) à la rencontre d'habitants - non forcément usagers de l'offre culturelle et qui, pour certains, ne partent pas en vacances - aussi bien dans leurs lieux de vie, d'activités ou de loisirs que dans d'autres lieux plus inattendus. De manière assez naturelle, elles font régulièrement usage d'un certain effet de surprise.

La DRAC Hauts-de-France réitère pour une 4<sup>ème</sup> édition son soutien au déploiement du programme *Plaines d'été* au bénéfice de l'ensemble des territoires (notamment intercommunaux) de la région qu'ils soient ou non engagés dans un conventionnement culturel avec l'Etat (contrat local d'éducation artistique (CLÉA), contrat culture ruralité, contrat territoire-lecture (CTL) ou Ville Pays d'art et d'histoire (VPah).

Sont sollicités dans ce cadre des compagnies ou collectifs artistiques, des ensembles musicaux ou vocaux, des regroupements factuels d'artistes, des artistes des arts visuels et des images animées, des artistes auteurs illustrateurs souhaitant s'engager collectivement ou individuellement. Les équipes artistiques ayant déjà éprouvé le programme peuvent aussi, si elles n'y sont pas actuellement engagées, répondre à cette offre.

Il s'agit donc pour les équipes et les artistes intéressés par la démarche et prêts à s'y engager de formuler des propositions de courtes formes artistiques spécifiquement conçues, conformément au présent cahier des charges, en vue d'une diffusion en lieux/sites prioritairement non dédiés à la culture au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2023.

Dans le contexte des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, une attention particulière sera portée aux propositions artistiques invitant au dialogue entre art et sport (impromptus convoquant le sport comme thématique, se tenant dans un lieu sportif ou en lien avec un événement sportif, mettant en lumière des valeurs communes au sport et à la culture, etc.).

Cahier des charges

## **Format**

Chaque équipe ou artiste, volontaire et autonome, s'engage à réaliser pour un ou des territoires d'action, des impromptus artistiques, de courte durée (n'excédant pas 45 minutes) et au dispositif technique le plus léger possible permettant leur diffusion en une grande diversité de lieux/sites et à toutes sortes de moments. Ces impromptus, telle une parenthèse d'enchantement ou du moins d'inattendu dans le quotidien, n'hésitent pas à user de la surprise et cherchent à susciter découverte et curiosité. La variété des contextes de diffusion envisagée contraint sans doute à ne pas s'appuyer sur une forme unique et la nouveauté des propositions sera un critère de choix.

Il est attendu de la part de chaque équipe ou artiste de proposer 10 impromptus artistiques minimum. Cela peut prendre la forme de différents impromptus sur un même lieu, d'un impromptu identique proposé dans différents lieux ou un mix des deux.

## **Les lieux/sites de diffusion**

Afin d'aller le plus possible au-devant des habitants, il s'agit d'identifier des lieux où ils se trouvent pour des raisons autres que culturelles ou éventuellement de les y inviter : lieux de travail, de loisirs, de transport, de gestion de la vie quotidienne, de service, de convivialité, de commerce, espace public, événements locaux, réunions, cours d'école, établissements et services relevant de la protection judiciaire de la jeunesse, etc. ; en privilégiant les lieux extérieurs ou semi-ouverts, qui permettront aussi aux artistes de tester de nouveaux formats de diffusion.

A chaque fois que le lieu/site et le moment retenus s'y prêtent, des temps d'échanges et de rencontre informels avec les habitants spectateurs sont envisagés avant ou après la diffusion, selon des formes et des modalités proposées par le ou les artistes.

## **Un blog dédié pour documenter et relayer les événements**

Dès la première édition, l'association CARMEN, missionnée par la DRAC Hauts-de-France, a conçu un blog avec des journalistes et des réalisateurs et réalisatrices professionnels membres du réseau EMI'cycle – réseau d'acteurs de l'éducation aux médias et à l'information des Hauts-de-France.

Le blog <http://plainesdete.fr/> réinvesti pour l'édition 2023 jouera un rôle de coordination pour les artistes et permettra de communiquer sur les impromptus artistiques.

Un temps d'information avec l'association Carmen, sous forme de webinaire sur les modalités de communication et de coordination, sera organisé à destination des artistes et des compagnies **le 11 mai 2023**.

## **Critères d'éligibilité du demandeur**

Ce programme concerne l'ensemble des champs de la création artistique et est ouvert aux artistes et aux équipes artistiques domiciliés sur le territoire français et ayant un ancrage ponctuel ou régulier en Hauts-de-France. Les structures culturelles, les lieux de diffusion et les agences de production ne sont pas éligibles.

Les demandeurs bénéficiant ou ayant bénéficié d'une aide de la DRAC Hauts-de-France peuvent être éligibles au présent programme.

## **Modalités d'évaluation des candidatures**

Les dossiers seront examinés à partir de cinq critères :

- la qualité artistique et l'originalité du projet ; pour les équipes artistiques et les artistes ayant déjà bénéficié des programmes *Plaines d'été* et *Plaines Santé*, le renouvellement de la proposition constituera un critère de choix ;
- l'adéquation du projet avec les objectifs généraux du présent cahier des charges ;
- la pertinence des partenariats envisagés et la capacité des équipes et des artistes à tisser de nouvelles relations partenariales ;
- la variété des contextes de diffusion ;
- la répartition géographique des propositions.

## **Les engagements des artistes ou des équipes artistiques sélectionnés**

Chaque artiste ou équipe retenu :

- respecte le présent cahier des charges et est autonome dans sa mise en œuvre.
- Identifie les territoires, partenaires, interlocuteurs et lieux/sites de diffusion des impromptus artistiques, explore, le plus souvent possible, un ou des territoires hors celui ou ceux dont elle/il est déjà coutumier. Cette déclinaison estivale du programme se veut aussi une occasion donnée à une entité artistique d'emprunter de nouvelles pistes afin de tisser de nouvelles relations partenariales.
- s'engage à réaliser à minima une proposition invitant à rencontrer des habitants des quartiers prioritaires et des zones rurales sur l'un des cinq départements.
- assure la relation avec les partenaires locaux (collectivités, structures culturelles, associations, établissements publics ...)
- réalise, à proprement parler, les impromptus, adaptés à chaque contexte.
- définit et prépare la diffusion des impromptus (élaboration des modalités des actions et identification/approche des publics) en lien avec les partenaires locaux.
- assure avec les partenaires locaux, l'information et/ou la communication à propos des impromptus.
- envisage, autant que possible, une ou des formes de médiation construites avec les partenaires locaux impliqués.
- s'engage à respecter le cadre légal de l'emploi artistique et de se conformer aux réglementations et mesures de prévention à mettre en œuvre afin de garantir la sécurité des professionnels et des habitants spectateurs.
- assure la gestion des frais techniques, des déplacements, le cas échéant de restauration, d'hébergement, prend en charge la question des droits d'auteurs (SACEM, SACD, le cas échéant, ...).
- adresse un bilan illustré à la DRAC à l'issue du programme soit au cours du dernier trimestre de l'année 2023.

## **Accompagnement financier**

Chaque équipe sera accompagnée par la DRAC Hauts-de-France à hauteur de 12 000 euros.

## **Modalités de candidature**

Les artistes ou équipes intéressés par cette proposition sont invités à déposer leur projet via le formulaire en ligne sur démarches simplifiées : [https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dev-culturel\\_plaines-ete](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dev-culturel_plaines-ete)

Toute demande d'information complémentaire pourra être adressée à l'adresse suivante :

[plaines-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr](mailto:plaines-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr)

L'objet du courriel devra indiquer le nom du programme *PLAINES D'ETE* et le nom de la compagnie ou de l'artiste.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 9 février 2023 (23h59). Aucun dossier ne pourra être déposé ou pris en compte après cette date.

Les candidatures seront ensuite étudiées par les conseillers de la DRAC. Les artistes et les équipes seront informés de la décision du comité de sélection par courriel au plus tard début mai 2023.

A l'annonce des résultats, les artistes et les compagnies sélectionnés auront jusqu'au 20 mai 2023 au plus tard pour l'envoi des pièces complémentaires si besoin, en lien avec les services administratifs de la DRAC.



*Pour information, le programme Plaines d'été est également décliné au sein d'établissements de santé et d'établissements médico-sociaux de la région des Hauts-de-France à destination de tous leurs patients, résidents et usagers, familles et professionnels. Intitulé Plaines Santé, ce programme vise à compléter les actions soutenues dans le cadre du programme interministériel Culture Santé Handicap. Les artistes et les équipes artistiques intéressés pour intervenir dans ce cadre sont invités à consulter le cahier des charges spécifique (document à télécharger sur le site de la DRAC). Les artistes et équipes artistiques intéressées peuvent candidater aux deux déclinaisons Plaines Santé et Plaines d'été. Il est toutefois précisé qu'une seule proposition pourra être retenue sur l'un ou l'autre programme.*

DRAC Hauts-de-France  
Pôle publics, territoires et industries culturelles  
Hôtel Scrive, 3 rue du Lombard  
59 000 Lille  
[plaines-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr](mailto:plaines-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr)